

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU JEUDI 9 DECEMBRE 2021**

**BM2021/12/09/14 : APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A LA REALISATION
D'UN ETAT DES LIEUX DU PARC DE VEHICULES MOTORISES CIRCULANTS SUR LE TERRITOIRE DE
LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

DATE DE LA CONVOCATION : 3 décembre 2021
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 44
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien BENETEAU

LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5219-1,

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles R. 2161-1 à R. 2161-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2020/07/20/03 du Conseil de la métropole du 20 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Bureau pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels « *approuver et décider de conclure, dans le cadre des crédits votés par le conseil de la métropole, les marchés et les accords-cadres de fournitures et de services et de travaux d'un montant égal ou supérieur aux seuils communautaires applicables aux collectivités territoriales en vigueur, ainsi que leurs avenants* »,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 25 septembre 2021 au Bulletin Officiel d'Annonce des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE),

Considérant que la Métropole du Grand Paris a lancé une procédure d'appel d'offres conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2161-1 à R. 2161-5 du code de la commande publique pour la réalisation d'un état des lieux du parc de véhicules motorisés circulants sur le territoire de la Métropole du Grand Paris,

Considérant que la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 26 novembre 2021, a décidé d'attribuer le marché à ALYCE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la signature du marché relatif à la réalisation d'un état des lieux du parc de véhicules motorisés circulants sur le territoire de la Métropole du Grand Paris avec l'entreprise ALYCE pour une durée ferme d'un an à compter de sa notification, pour un montant forfaitaire de 285 050 euros HT.

DIT que ce marché prend effet à compter de leur date de notification pour une durée d'un an ferme.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer et exécuter ledit marché.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2021 et suivants, chapitre 011.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication